

ARRETE N° I/B-2017-139
Fixant la liste d'aptitude au titre de promotion interne
Agent de maîtrise
(sans quotas)

Reine BOUVIER, Présidente du Centre de Gestion, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 23, 39 et 44,
Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise, notamment son article 6-1,
Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 17 et 18,
Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 5 décembre 2017,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne avec effet au 1^{er} janvier 2018 est fixée comme suit :

GABELLE Thomas	→	Mairie d'AIMARGUES
BASCLE Patrick	→	Mairie de BAGNOLS SUR CEZE
MAILLET Hélène	→	Mairie de SAINT GENIES DE MALGOIRES
PEREZ Michel	→	Mairie du VIGAN
SAIGNOL Mathieu	→	SIAEP DOMESSARGUES
SOULIER Grégory	→	SIAEP DOMESSARGUES
ROBERT François	→	C.C. PIEMONT CEVENOL QUISSAC

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera publiée sur le site internet cdg30.fr.

Fait à Nîmes, le 8 décembre 2017
La Présidente



Reine BOUVIER

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis au Représentant de l'Etat, Le : 12/12/2017

Affiché le : 12/12/2017